



GOND PONTOUVRE

Tél: 05.45.68.87.67

REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE DE GOND-PONTOUVRE

Permission de voirie - Arrêté de Circulation

Fermeture à toute utilisation pour cause d'intemperies

Le Stade municipal de la rue Jean Jaurès

Le Maire de la Commune de GOND-PONTOUVRE.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-2, L2214-4,

Vu la demande du 9 janvier 2025, de Hôtel de Ville GOND PONTOUVRE - Avenue du Général de Gaulle 16160 GOND PONTOUVRE,

Considérant qu'en raison des intempéries, le terrain étant devenu fragile et impraticable, il importe de réglementer l'utilisation du stade et de fermer à toute utilisation le Stade municipal de la rue Jean Jaurès – 16160 Gond-Pontouvre,

ARRETE

Article 1 - Pendant la durée de fermeture du 30 janvier 2025 au 4 février 2025

- Obligation d'afficher le présent arrêté et pendant toute sa durée.
- Stade fermé à toute utilisation sauf au personnel municipal habilité.

Article 2 - Les organisateurs sont prévenus de cette interdiction.

Article 3 - Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la règlementation en vigueur.

<u>Article 5-</u>Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, de Poitiers (15 rue de Blossac – 86000 POITIERS), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

<u>Article 6 -</u>Le Maire de Gond-Pontouvre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Gond-Pontouvre, le 9 janvier 2025